

oriGine

CONCEPT

Autrefois traversé par deux ruisseaux East Brook et Burnside, ce site en pente au pied de la « Montagne » avec vue sur le fleuve était un emplacement de choix, idéal pour les activités humaines qui s'y sont succédées :

- La bourgade iroquoise d'**Hochelaga** abandonnée après l'arrivée des premiers européens était établie non loin de là, comme en témoigne la plaque commémorative située dans le parc de l'université,
- La résidence d'été de **James McGill** qui a fondé l'université sur ses terres et qui a donné son nom à l'avenue,
- La **ville moderne** que l'on connaît aujourd'hui qui s'est construite en supprimant progressivement tout contact avec le sol originel.

La nature en ville est devenue un luxe. A Montréal, elle est incarnée par le **Mont Royal** et par le **Saint Laurent** mais les espaces de respiration font défaut. L'avenue McGill est un trait d'union entre ces deux entités naturelles majeures qui marquent la géographie de la ville, à l'image d'une **vallée**, bordée par de hauts bâtiments. C'est pourquoi elle fait partie intégrante de la promenade « Fleuve Montagne » qui justifie aujourd'hui sa requalification et sa piétonnisation. Nous souhaitons révéler l'histoire du lieu tout en répondant aux enjeux urbains de notre époque par la reconversion de cette **vallée urbaine** en un espace vecteur de bien-être pour les Montréalais, écologiquement viable et durable.

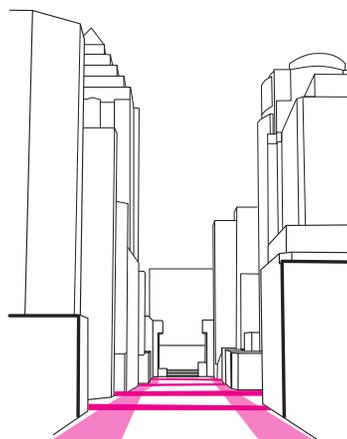
PROJET

Pour y parvenir nous proposons de rétablir le contact avec le sol originel en posant l'hypothèse qu'il est toujours présent sous nos pieds et qu'il peut être révélé. Une fois la topographie reconstituée, l'espace ne se conçoit pas par addition de la composante végétale à la minéralité urbaine mais, par **soustraction**, en retranchant au paysage la part strictement nécessaire aux usages et aux flux.



TOPOGRAPHIE

—



FLUX

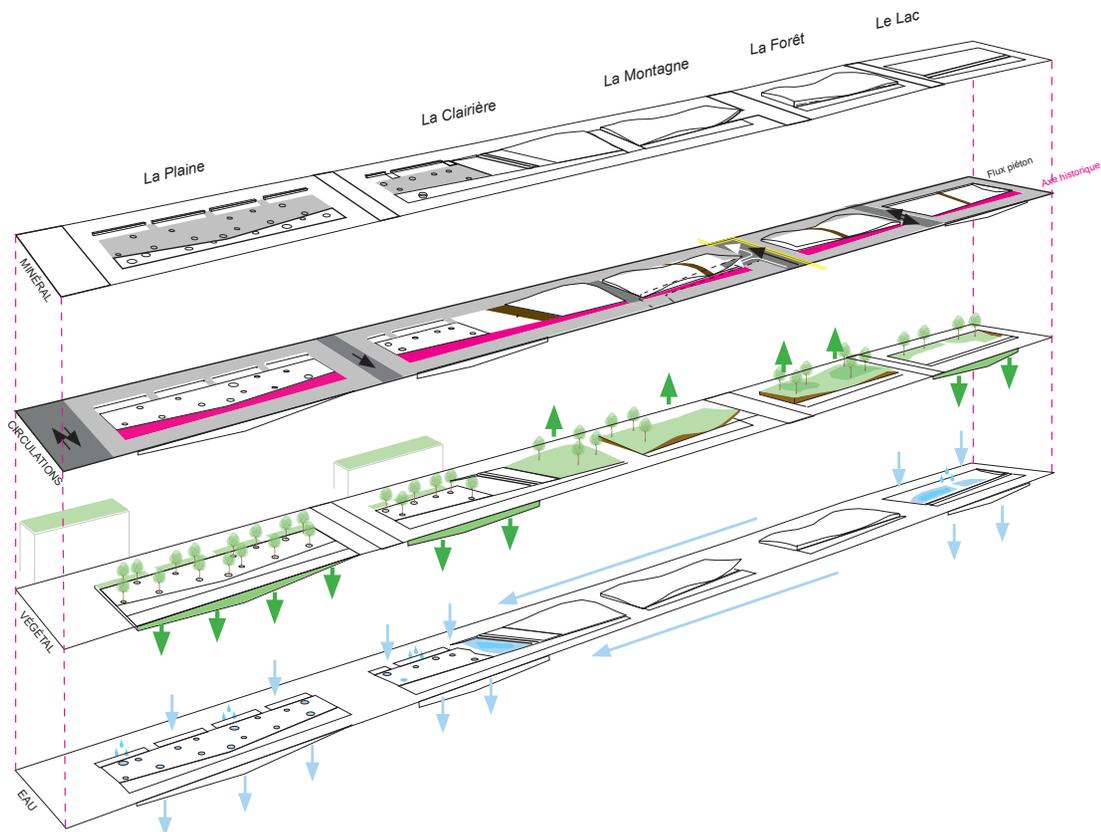
=



oriGine

La **vallée urbaine** devient verdoyante. Elle peut s'apprécier dans son ensemble depuis la rue Sherbrooke à la rue Cathcart et partiellement en proposant cinq typologies de paysage qui se déclinent sur les différents tronçons :

- **Le lac**, en prolongement du parc de l'université, est matérialisé par un bassin en creux agrémenté de végétation aquatique et d'arbres indigènes. Il est bordé par un quai qui s'inscrit dans l'axe historique du portail Roddick. Le bassin permettra de recevoir la neige en hiver et de créer un espace de fraîcheur en été.
- **La forêt** située entre les rues Président-Kennedy et le boulevard de Maisonneuve forme un premier plan en relief dans la percée visuelle vers le Mont-Royal. Elle est composée de deux collines en arborées, traversée par un large sentier qui permet de faire le lien entre les œuvres d'art public *La foule illuminée* et *Le banc du secret*.
- **La montagne** marque un relief plus accentué qui permet d'absorber la desserte du stationnement du centre Eaton depuis le boulevard Maisonneuve par un soulèvement du sol. Les véhicules accèdent ainsi au sous-sol du bâtiment par une galerie enterrée sous la rue qui garantit sa piétonisation intégrale. La piste cyclable est déplacée du côté Nord du boulevard Maisonneuve entre le boulevard Robert-Bourassa et l'avenue Mc Gill pour assurer la sécurité des usagers.
- **La clairière** est évoquée sur la moitié sud du tronçon Ste-Catherine. Bordée par une rivière, elle offre des gradins et un espace dégagé, pour permettre la gestion des flux provenant du REM et accueillir des manifestations.
- **La plaine** constitue la dernière pièce de paysage. Elle assure une transition avec la place Ville Marie en étant matérialisée par une dalle qui ne recouvre pas une ville souterraine mais un vaste bassin de rétention permettant de gérer les eaux pluviales de l'avenue McGill. La dalle est percée pour être traversée par des arbres qui se développent de manière optimale en pleine terre.



Deux axes longitudinaux accueillent les flux piétons. L'axe le plus ombragé côté sud prend la forme d'un chemin rectiligne de 5 à 8m de large, entièrement piéton. L'axe nord ensoleillé prend plus d'ampleur en se dilatant au niveau des croisements des principales rues transversales. Sa largeur permet de dégager la **perspective entre la place Ville Marie et le Mont Royal**.

Conscients qu'une végétalisation ambitieuse de la rue et la mise en valeur des vues sont difficilement compatibles, nous proposons d'investir **certains toits** dont le potentiel d'aménagement nous apparaît essentiel pour offrir des **belvédères sur le Mont Royal** et une autre perspective sur l'avenue. Ces toitures pouvant accueillir des terrasses de restaurant permettent de profiter d'un ensoleillement maximal et de valoriser l'avenue en prenant de la hauteur. Certains **pommetiers** peuvent y être relocalisés en bac pour être ainsi visibles sous forme de touches colorées qui interpellent les passants.

